

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Éducation Nationale



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف – إخاء – عدل

وزارة التثقيف الوطني

N° 001 M. E. N / S G / DRH

Nouakchott, le:.....انواكشوط في

31 JAN 2018

Le Secrétaire Général الأمين العام

CIRCULAIRE

A Mesdames et Messieurs les :

- Directeurs des Directions Centrales ;
- Directeurs des Directions Régionales ;
- Fonctionnaires et employés du Département de l'Education Nationale.

Objet : Circulaire relative au respect des règles de déontologie

- Vu les textes et lois ci-dessous :
 - La constitution du 20 juillet 1991, modifiée en 2006, en 2012 et en 2017;
 - La loi n°93-03 portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
 - L'ordonnance N° 2007-025 portant code de déontologie des Agents Publics ;
 - L'ordonnance N° 83-162 portant code pénal ;
 - La loi N°2004-017 portant code du travail ;
 - Le décret n° 201-2015 du 01/07/2015 fixant les attributions du Ministre de l'Éducation Nationale et l'organisation de l'Administration centrale de son Département ;
 - Les textes d'application.
- Et eu égard à certains manquements constatés au niveau du secteur concernant le non respect des règles de déontologie dans de nombreux cas notamment :
 - Le laxisme dans le respect du devoir de réserve et du secret professionnel ;
 - L'atteinte au prestige de l'autorité hiérarchique de l'administration ;
 - Les surenchères politiques dans le travail administratif ;
 - Les recours aux tiraillements syndicaux au sein des services du département ;